

Scénarios de réclamations en matière de cyberrisques pour les institutions financières

Voici des exemples de scénarios de réclamations récentes pour vous donner une idée de nos capacités :

Hameçonnage

Plus de 400 comptes de courriel d'employés ont été compromis lors d'une attaque d'hameçonnage par courriel.

Secteur	Institutions financières
Entreprise	Commercial
Différence dans l'expérience de réclamation	Expert-conseil en intervention et cabinet de services d'informatique judiciaire de premier ordre
Description	Une institution financière a récemment été victime d'une attaque d'hameçonnage par courriel visant ses employés. À la suite de cette attaque, plus de 400 comptes de courriel d'employés ont été compromis. L'institution financière a retenu les services d'un cabinet de services d'informatique judiciaire pour enquêter sur l'étendue de la violation, ainsi que d'un expert-conseil en intervention aux incidents du groupe d'experts en cyberrisques de Chubb. L'exploration des données et l'examen des renseignements compromis sont en cours. Cette phase initiale d'intervention en cas de cyberincident entraînera des frais totalisant plus de 1,5 million de dollars couvrant les services de l'expert-conseil et du cabinet de services d'informatique judiciaire. Une fois cet examen terminé, une évaluation sera effectuée pour déterminer si des services de notification et de surveillance du crédit sont nécessaires.

Rançongiciel Ryuk

Ryuk est une forme virulente de rançongiciel caractérisée par des demandes de rançon importantes.

Secteur	Institutions financières
Entreprise	Commercial
Différence dans l'expérience de réclamation	Couverture supérieure
Description	Une institution financière a été victime d'une attaque par l'entremise du rançongiciel Ryuk. Ryuk est une forme virulente de rançongiciel caractérisée par des demandes de rançon importantes. Ce type d'attaque est généralement précédé de l'activation d'un type de logiciel malveillant appelé « cheval de Troie » bancaire, qui permet à la personne malveillante de consulter les données financières internes de sa victime. Dans l'attaque en cause, la demande de rançon s'élevait à plus d'un million de dollars en bitcoins, que l'entreprise a refusé de payer. Cette attaque, comme la plupart des attaques par rançongiciel, a rendu inaccessibles les données de l'entreprise. Les services d'un expert-conseil en intervention en cas de cyberincident et d'un cabinet de services d'informatique judiciaire du groupe d'experts en cyberrisques de Chubb ont été retenus, conformément au contrat d'assurance contre l'extorsion visant un réseau prévu dans la police d'assurance contre les cyberrisques. Bien que l'entreprise ait pu reprendre ses activités en utilisant les sauvegardes de son système, le cabinet de services d'informatique judiciaire tente toujours de déterminer l'étendue des dommages potentiels que l'assuré aurait pu subir et si des mesures correctives sont nécessaires. Ces entreprises déterminent également si des renseignements protégés ont été compromis d'une manière qui déclencherait une obligation de notification en vertu des lois applicables sur la confidentialité des données.

Copiage de cartes des guichets automatiques

Les renseignements de plus de 400 clients de banques ont été volés par un copieur de carte bancaire.

Secteur	Institutions financières
Entreprise	Commercial
Différence dans l'expérience de réclamation	Enquête d'expert sur les réclamations
Description	L'institution financière assurée a découvert qu'une personne malveillante avait installé un copieur de carte sur l'un de ses guichets automatiques accessibles en voiture. Le copieur de carte n'a pas été détecté pendant plusieurs jours et plus de 400 clients se sont fait voler leurs renseignements. Plusieurs transactions bancaires frauduleuses ont eu lieu à la suite de cet incident. La police d'assurance contre les vols était alors applicable, et Chubb a été informée de l'incident conformément aux dispositions de la police d'assurance contre les cyberrisques de Chubb. Les services d'un expert-conseil en intervention en cas de cyberincident ont été retenus par le groupe d'experts en cyberrisques de Chubb, dans le cadre de la garantie du Fonds d'intervention en cas de cyberincident de la police d'assurance contre les cyberrisques. Les personnes touchées ont été informées et ont bénéficié de services de surveillance du crédit par l'intermédiaire de l'un des cabinets de notification du groupe d'experts de Chubb. Chubb continue de surveiller si des poursuites sont intentées par des clients touchés.

Employé sans scrupules

Un employé sans scrupules a utilisé pour son usage personnel plusieurs cartes de crédit nouvellement émises.

Secteur	Institutions financières
Entreprise	Commercial
Différence dans l'expérience de réclamation	Expertise technique
Description	Un employé d'une institution financière avait accès à de nouvelles cartes de crédit émises à des clients. Pendant plusieurs mois, cet employé malhonnête a utilisé plusieurs de ces numéros de carte de crédit pour son usage personnel. L'employé a finalement été arrêté. L'assuré a retenu les services du groupe d'experts en cyberrisques de Chubb. Un avocat tente de déterminer si l'institution financière a des obligations de notification et si des services de surveillance du crédit devraient être offerts aux titulaires des cartes. L'avocat est prêt à défendre l'assuré contre toute poursuite qui pourrait être intentée par les personnes touchées en raison d'une mauvaise gestion des renseignements de leur carte de crédit.

Vous souhaitez vendre des produits Chubb?

Visitez notre site Web pour plus de renseignements sur les solutions d'assurance de Chubb.

Les scénarios de réclamations décrits ici ont pour but de montrer les types de situations qui peuvent donner lieu à des demandes d'indemnité. Ces scénarios ne doivent être comparés à aucune autre demande d'indemnité. Pour déterminer si un sinistre en particulier est couvert ou non et dans quelle mesure, il faut connaître les faits et les circonstances entourant ce sinistre, les conditions de la police émise et les lois applicables.

Chubb est le nom commercial utilisé pour désigner les filiales de Chubb Limited qui fournissent de l'assurance et des services connexes. Pour consulter la liste de ces filiales, visitez notre site Web au www.chubb.com/ca-fr. L'assurance est fournie par Chubb du Canada Compagnie d'Assurance ou Chubb du Canada Compagnie d'Assurance Vie (collectivement, « Chubb Canada »). Les risques font l'objet d'une appréciation complète préalablement à leur acceptation. Les primes peuvent varier. Les raisons énoncées pour lesquelles un assuré a choisi Chubb sont basées sur les perceptions des employés de Chubb à l'égard des communications avec les producteurs. Les produits ne sont pas nécessairement offerts dans toutes les provinces ou tous les territoires. La présente communication n'est qu'un résumé des produits. La garantie réelle est régie par le libellé du contrat d'assurance émis. Chubb Canada, 199, rue Bay, bureau 2500, Toronto (Ontario) M5L 1E2.